

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 20 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine ; GOASDOUE Gérard.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **Mercredi 12 janvier 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question. Il s'agit de mettre en débat l'instauration d'une protection sociale complémentaire.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

2. CIAS

✓ **Débat d'orientation budgétaire.**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions transférées.

Mme Guillou indique que le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par :

- *Le transfert des missions santé, numérique et Gens du voyage du CIAS vers les services de l'Agglomération.*
- *La mise en place du RIFSEEP à l'EHPAD de Pontrieux.*
- *Le déploiement du dispositif opérationnel du CISPDR.*
- *La poursuite de la Politique de Développement social.*

Après avoir pris connaissance du Rapport présenté en séance, le Conseil d'Administration prend acte du Débat sur les Orientations Budgétaires 2022 pour le CIAS et note que les options développées dans ce document seront présentées plus précisément dans le projet de budget 2022.

✓ **Feuille de route du CIAS.**

Suite aux modifications intervenues dans les missions et compétences confiées au CIAS, le Conseil d'Administration valide la nouvelle feuille de route du CIAS :

EHPAD :

- Construction du nouvel équipement.
- Renouvellement du Règlement intérieur.
- Projet d'établissement à finaliser.

Prévention :

- Mise en œuvre du dispositif opérationnel (*cf. point suivant*)
- Programmation de groupes de travail (VIF, tranquillité publique, établissements scolaires ...).
- Organisation d'actions de prévention (*cf. 24/09*).

Développement social :

- Installation d'un Observatoire de l'Action Sociale (Analyse des Besoins Sociaux à approfondir).
- Animation et coordination d'un réseau « Actions sociales » : mise en place de groupes de travail sur des thématiques (ex. logements d'urgence, lien social).
- Relais d'information avec l'Agglomération, les Institutions (CD 22) et les associations.
- Soutien technique et juridique aux communes (réflexion quant à la mise en place d'un règlement des aides individuelles, élaboration d'un annuaire « aides sociales » ...).
- Organisation de conférences/de réunions thématiques (ex. dispositifs solidaires, prévention de la délinquance...).
- Proposition de formations pour les élus (ex. violences intrafamiliales, radicalisation, prostitution ...).
- Programmation d'évènements et d'actions (ex. Journée Prévention, espaces de vie sociale, jardins partagés, addictions ...).
- Repérage et suivi des personnes en difficultés (*cf. fiche action CLS Les visiteurs*).

✓ **Création des postes Direction, Coordination administrative et chargé de développement social.**

Pour que le CIAS prenne sa pleine mesure et puisse mettre en œuvre sa nouvelle feuille de route, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la création des postes Direction, Coordination administrative et chargé de développement social.

✓ **Présentation du programme CISPDR.**

Suite à la présentation, le Conseil d'Administration valide le programme des actions de prévention proposées par le CIAS dans le cadre du CISPDR selon le planning prévisionnel suivant :

- Semaine Droits des femmes du 7 mars au 13 mars.
- Semaines Association E-enfance du 9 au 13 mai et du 20 au 24 juin.
- Journée, délinquance juvénile, violences, harcèlement le mercredi 4 mai.
- Journée Prévention sécurité routière (date à confirmer).
- Formation des élus sur les agressions et incivilités (date à confirmer).
- Journée : Forum de l'accès aux droits le mardi 4 octobre.
- Semaine Violences intrafamiliales du 21 novembre au 27 novembre.

Ce programme sera complété par des formations « ex. Comprendre le système prostitutionnel » et des actions tout au long de l'année 2022

✓ **Appel à initiatives locales de développement social.**

Désormais, le CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération place le développement social au cœur de ses actions.

En ce sens, il est proposé de lancer un appel à « Initiatives Locales de développement social » :

- Pour favoriser le déploiement de nouveaux projets.
- Pour soutenir les initiatives locales portées par les associations et acteurs de terrain.
- Pour favoriser l'expérimentation et l'innovation sociale.

Suite à la présentation, le Conseil d'Administration souhaite des précisions quant au(x) soutien(s) apporté(s).

Les financements feront l'objet d'une étude et d'une décision du CA dans le cadre budgétaire annuel. Il est prévu une enveloppe spécifique dans le projet de budget 2022 qui sera validé lors de la prochaine séance.

Le Conseil d'Administration valide l'appel à initiatives locales de développement social.

✓ **Assurance URSSAF pour les administrateurs.**

Aux termes de l'Article L.2123-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les CIAS sont responsables des dommages subis par les Administrateurs lorsqu'ils sont victimes d'accidents survenus lors de réunions, de commissions, ou de Conseils d'Administration dont ils sont membres. Seuls les membres nommés sont donc potentiellement concernés par cette affiliation à l'URSSAF.

Il appartient donc au CIAS de souscrire une Assurance, directement auprès de l'URSSAF, pour couvrir les risques « accidents du travail et maladies professionnelles » à un taux de cotisations d'un montant de 5 euros par trimestre.

Suite à cette présentation, le Conseil d'Administration décide de souscrire cette assurance pour tous les administrateurs nommés par le Président. Dont acte.

3. EHPAD

✓ Adoption du Budget Primitif 2022.

Mme Britel commente le projet de BP 2022 (fonctionnement et investissement) :

BP 2022 - G1 : EXPLOITATION COURANTE

ARTICLES	LIBELLE	BP 2021	DM 2021	BUDGET 2021	BP 2022	Hébergement	Dépendance	Soins
60611	Eau et assainissement	12 000 €	- €	12 000 €	13 500 €	13 500 €		
60612	Energie électricité	73 000 €	- €	73 000 €	89 800 €	89 800 €		
60618	Autres fournitures non stockées	200 €	- €	200 €	200 €	200 €		
60621	Combustible carburant	8 000 €	- €	8 000 €	9 400 €	9 400 €		
60622	Produits d'entretien	25 000 €	- €	25 000 €	24 000 €	16 800 €	7 200 €	
60623	Fournitures d'atelier	12 000 €	- €	12 000 €	10 000 €	10 000 €		
60624	Fournitures administratives	1 800 €	- €	1 800 €	1 800 €	1 800 €		
606261	Protections	23 000 €	- €	23 000 €	23 000 €		23 000 €	
606268	Fournitures hôtelière non stockées	800 €	- €	800 €	800 €	560 €	240 €	
602268	Fournitures hôtelière stockées	500 €	- €	500 €	- €	- €	- €	
60628	Autres fures non stockées	2 500 €	- €	2 500 €	3 000 €	3 000 €		
6063	Alimentation	195 000 €	- €	195 000 €	195 000 €	195 000 €		
6068	Autres matières et fures (vêtements de travail)	3 400 €	- €	3 400 €	4 000 €	4 000 €		
6251	Voyages déplacements	2 800 €	- €	2 800 €	2 500 €	2 500 €		
6256	Mission formations	300 €	- €	300 €	300 €	300 €		
6261	Frais d'affranchissement	1 200 €	- €	1 200 €	1 000 €	1 000 €		
6262	Frais de communication	4 500 €	- €	4 500 €	4 200 €	4 200 €		
6288	Autres (frais gestion CDG22)	2 400 €	- €	2 400 €	2 400 €	2 400 €		
6066	Fournitures médicales	31 000 €	- €	31 000 €	31 000 €			31 000 €
61118	Autres (Dasri - frais infirmiers La Providence)	600 €	- €	600 €	1 000 €			1 000 €
		400 000 €	- €	400 000 €	416 900 €	354 460 €	30 440 €	32 000 €

BP 2022 - G2 : DEPENSES PERSONNEL

	LIBELLE	BP 2021	DM 2021	BUDGET 2021	BP 2022	Hébergement	Dépendance	Soins
62113	Personnel médical et paramédical	16 000 €	- €	16 000 €	12 500 €			
6218	Autres personnels extérieurs	1 500 €	- €	1 500 €	9 300 €			
622312	Autres médecins	300 €	- €	300 €	300 €			
6225	Indemnités régisseurs	750 €	- €	750 €	800 €			
6333	Participation employeurs formation professionnelle	27 000 €	1 200 €	28 200 €	34 000 €			
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 400 €	- €	3 400 €	4 000 €			
64111	Rémunération principale	843 900 €	18 000 €	861 900 €	771 000 €			
64112	NBI, suppléments familial de traitement,	20 000 €	- €	20 000 €	19 000 €			
64113	Prime de service	12 500 €	- €	12 500 €	13 000 €			
641188	Autres indemnités	75 000 €	- €	75 000 €	118 000 €			
64131	Rémunération principale	39 000 €	10 000 €	49 000 €	62 300 €			
64138	Autres indemnités	12 400 €	- €	12 400 €	12 700 €			
64151	Rémunération principale	467 600 €	- €	467 600 €	415 800 €			
64158	Autres indemnités	50 600 €	- €	50 600 €	35 500 €			
6421	Praticiens	500 €	- €	500 €	500 €			
64511	Cotisations URSSAF	237 600 €	- €	237 600 €	267 000 €			
64513	Cotisations aux caisses de retraites	24 000 €	6 500 €	30 500 €	28 300 €			
64514	Cotisations ASSEDIC	19 200 €	- €	19 200 €	21 400 €			
64515	Cotisations CNRACL	204 000 €	7 100 €	211 100 €	236 800 €			
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	5 400 €	200 €	5 600 €	6 200 €			
6473	Allocations chômage	27 500 €	- €	27 500 €	15 500 €			
6475	Médecine du travail	1 300 €	- €	1 300 €	500 €			
64784	Œuvres sociales	15 000 €	- €	15 000 €	21 300 €			
6488	Autres charges diverses de personnel	300 €	- €	300 €	300 €			
		2 104 750 €	43 000 €	2 147 750 €	2 106 000 €	672 880 €	353 756 €	1 079 364 €

BP 2022 - G3 : DEPENSES AFFECTÉES À LA STRUCTURE

ARTICLES	LIBELLE	BP 2021	DM 2021	BUDGET 2021	BP 2022	Hébergement	Dépendance	Soins
6132	Locations immobilières	194 610 €		194 610 €	196 000 €	196 000 €		
614	Charges locatives de copropriété	28 690 €		28 690 €	30 000 €	30 000 €		
61351	Informatique	3 800 €		3 800 €	3 050 €	3 050 €		
61352	Equipements	4 500 €		4 500 €	4 350 €	4 350 €		
61357	Matériel médical	21 000 €	2 000 €	19 000 €	21 000 €	21 000 €		
61528	Entretien et réparation autres bâtiments	1 500 €		1 500 €	1 550 €	1 550 €		
61551	Matériel médical	500 €		500 €	500 €			500 €
61558	Autres matériels et outillages	8 000 €		8 000 €	6 000 €	6 000 €		
61561	Informatique (maintenance)	8 000 €		8 000 €	8 000 €	8 000 €		
61568	Autres (contrats)	24 000 €		24 000 €	24 000 €	24 000 €		
6161	Multirisques	3 600 €		3 600 €	3 650 €	3 650 €		
6163	Assurance véhicule	600 €		600 €	600 €	600 €		
6165	Responsabilité civile	2 000 €		2 000 €	2 010 €	2 010 €		
6166	Matériels	530 €		530 €	530 €	530 €		
61681	Primes assurances - statutaires	109 000 €		109 000 €	109 000 €	43 600 €	21 800 €	43 600 €
617	Etudes et recherches (analyses)	1 200 €		1 200 €	1 370 €	1 370 €		
6182	Documentation	400 €		400 €	410 €	410 €		
6184	Concours divers (cotisation Trégor)	700 €		700 €	710 €	710 €		
6188	Autres frais divers (animation)	12 000 €	4 500 €	7 500 €	12 000 €	12 000 €		
627	Services bancaires et assimilés	400 €		400 €	400 €	400 €		
637	Autres impôts et taxes	445 €		445 €	410 €	410 €		
6588	Autres (Cesames)	7 500 €		7 500 €	7 600 €	7 600 €		
6611	Intérêts emprunt de la dette	580 €		580 €	530 €	530 €		
6615	Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	500 €		500 €	500 €	500 €		
673	Titres annulés	10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €		
68111	Immobilisations incorporelles	1 551 €		1 551 €	950 €	950 €		
68112	Immobilisations corporelles	37 440 €		37 440 €	28 695 €	28 695 €		
		483 046 €	6 500 €	476 546 €	473 815 €	407 915 €	21 800 €	44 100 €

LIBELLE	BP 2021	DM 2021	BUDGET 2021	BP 2022	Hébergement	Dépendance	Soins
TOTAL DEPENSES G1 +G2 +G3	2 987 796 €	36 500 €	3 024 296 €	2 996 715 €	1 435 255 €	405 996 €	1 155 464 €

BP 2022 -RECETTES

ARTICLES	LIBELLE	BP 2021	DM 2021	BUDGET 2021	BP 2022	Hébergement	Dépendance	Soins
735111	ARS - AM - Pers. Agées - forfait global	1 026 742,00 €		1 026 742,00 €	1 093 964 €			1 093 964 €
7352121	EHPAD - Dept - tarification hébergement complet - dépendance	249 201,00 €		249 201,00 €	249 201 €		249 201 €	
735311	EHPAD - Usagers - part hébergement	1 269 168,00 €		1 269 168,00 €	1 121 875 €	1 121 875 €		
73532	EHPAD - Usagers - part dépendance - Gir 5 - 6	110 995,00 €		110 995,00 €	112 165 €		112 165 €	
7352281	Aide sociale Hébergement	65 000,00 €		65 000,00 €	200 380 €	200 380 €		
7352282	Aide sociale dépendance	13 800,00 €		13 800,00 €	20 030 €		20 030 €	
	Sous-total Dépenses Chapitre 017	2 734 906,00 €	- €	2 734 906,00 €	2 797 615 €	1 322 255 €	381 396 €	1 093 964 €
6419	Remb. Sur rémunération du personnel non médical (Sofaxis)	110 000,00 €	33 000,00 €	143 000,00 €	123 000 €	36 900 €	24 600 €	61 500 €
6459	Remb. Sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	- €	3 500,00 €	3 500,00 €	- €			
706	Prestations de service (Téléphone résidents)	5 500,00 €		5 500,00 €	5 500 €	5 500 €		
7085	Prestations délivrées usagers (repas personnel)	9 600,00 €		9 600,00 €	9 600 €	9 600 €		
7588	Portage de repas ASAD	61 000,00 €		61 000,00 €	61 000 €	61 000 €		
	Sous-total Dépenses Chapitre 018	186 100,00 €	36 500,00 €	222 600,00 €	199 100 €	113 000 €	24 600 €	61 500 €
	TOTAL RECETTES	2 921 006 €	36 500 €	2 957 506 €	2 996 715 €	1 435 255 €	405 996 €	1 155 464 €

EHPAD LES MAGNOLIAS - BP 2022 - INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Libellé	Secteur	Matériel	Montant
21	1641	Emprunts		Achat du groupe électrogène	3 500,00 €
					3 500,00 €
SOUS TOTAL Chapitre 021 - Titre 1 - Remboursement des dettes financières					3 500,00 €
22	2154	Matériel et outillage			
			Cuisine	Matériel de cuisine	4 200,00 €
			Cuisine	Trancheuse à pain	3 000,00 €
			Hébergement	Chariot de ménage 500€ x 3	1 500,00 €
			Soins	Dispositif anti-fugue	5 000,00 €
			Soins	Appel malade bracelets	4 000,00 €
			Soins	Lève malade	3 000,00 €
			Soins	Adaptable (table de lit) 250€ X 4	1 000,00 €
			Animation	Matériel aménagement chariot "snoezelen"	1 000,00 €
			Maintenance	Scie circulaire	300,00 €
			Maintenance	Matériel technique / Gros outillage	1 000,00 €
					24 000,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Aménag. Ext.	Salon de jardin pour les résidents + parasols	2 000,00 €
			Aménag. Ext.	Store extérieur salle à manger	1 500,00 €
					3 500,00 €
	2182	Matériel de Transport	Adm. Générale	Véhicule Partner	12 000,00 €
					12 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Adm. Générale	Matériel informatique	1 000,00 €
					1 000,00 €
	2184	Mobilier	Adm. Générale	Chaises dactylo x 4 à 250€/unité	1 000,00 €
					1 000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	Soins	Matelas	5 000,00 €
					5 000,00 €
SOUS TOTAL Chapitre 022 - Titre 2 - Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé					46 500,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT					50 000,00 €

La section investissement d'un montant de 50 000 euros est financée par les réserves.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le Budget primitif 2022 de l'EHPAD.

✓ **Affectation des résultats d'exploitation.**

Suite à une demande de la trésorerie, et selon données fournies, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur l'affectation des résultats d'exploitation (sections hébergement, soins et dépendance) de l'EHPAD pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 (cf. annexe 1).

✓ **Point sur la construction du nouvel EHPAD.**

Les opérations pour la construction du nouvel équipement se poursuivent selon le planning prévisionnel suivant :

- Fin février 2022 : remise des offres.
- Mars / mai 2022 : Analyse des offres.
- 19 et 20 Mai (*dates à confirmer*) : 2^{ème} Jury : sélection du candidat.
- Fin Juin : Notification des marchés / Démarrage des études.
- Fin 2022 : Dépôt du PC.
- 24 mois de travaux / Livraison courant 2025.

Pour conclure ce point, la Vice-présidente précise que les demandes adressées au CNSA et au Conseil Départemental n'ont pas reçu d'issue favorable pour diverses raisons.

Pour l'instance départementale, il s'agit d'un report lié au calendrier avec la volonté de prendre les surcoûts liés à la conjoncture actuelle.

L'ARS souhaite que le CIAS et l'EHPAD s'engagent sur des mutualisations (Direction, fonctions supports ...). Les services ont déjà engagé un travail en ce sens.

Il est prévu de déposer de nouveaux dossiers au printemps. Pour ce faire, le Conseil d'Administration aura à se prononcer sur une modification du plan de financement (séance du 17 mars 2022).

✓ **Débat sur l'instauration d'une protection sociale complémentaire :**

La récente ordonnance santé n° 2021-175 du 17 février 2021 précise les prochaines échéances pour la protection sociale complémentaire dans la fonction publique :

- Avant le 17/02/2022: Organisation d'un débat en assemblée délibérante « sur les garanties de la protection accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ».
- Le 01/01/2025: Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie prévoyance avec un montant minimum.
- Le 01/01/2026: Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie mutuelle santé avec un montant minimum.

Pour mémoire, courant 2021, le Conseil d'Administration du CIAS a validé une aide à la protection sociale pour les agents du CIAS et de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce calendrier et des obligations qui en découlent ainsi que des choix à opérer (Adhésion de la collectivité à un contrat collectif ou souscription des agents à un contrat individuel bénéficiant d'un label).

Annexe 1 :

Affectation du résultat 2017			
EXERCICE 2017	sections		
	Hébergement	Dépendance	total
Résultat de l'exercice	- 59 027,28 €	64 149,71 €	5 122,43 €
Résultat incorporé			
Total à affecter	- 59 027,28 €	64 149,71 €	
Reprise sur réserve			
Reprise de déficit antérieur (2015)		32 173,38 €	
Affectation à la réserve de compensation			
En attente d'affectation		31 976,33 €	

Affectation du résultat 2018			
EXERCICE 2018	sections		
	Hébergement	Dépendance	total
Résultat de l'exercice	16 949,08 €	- 85 933,51 €	- 68 984,43 €
Résultat incorporé			
Total à affecter		- 85 933,51 €	
Reprise sur réserve		31 976,33 €	
Reprise de déficit antérieur (2015)	16 949,08 €		
Affectation à la réserve de compensation			
En attente d'affectation		- 53 957,18 €	

Affectation du résultat 2019			
EXERCICE 2019	sections		
	Hébergement	Dépendance	total
Résultat de l'exercice	123 294,20 €	- 72 392,85 €	50 901,35 €
Résultat incorporé			
Total à affecter		- 72 392,85 €	
Reprise sur réserve			
Reprise de déficit antérieur (2012/2016 et 2017)	76 010,38 €		
Affectation à la réserve de compensation			
En attente d'affectation	47 283,82 €	- 72 392,85 €	

Affectation du résultat 2020			
EXERCICE 2020	sections		
	Hébergement	Dépendance	total
Résultat de l'exercice	113 778,81 €	51 762,23 €	165 541,04 €
Résultat incorporé			
Total à affecter		51 762,23 €	
Reprise sur réserve			
Reprise de déficit antérieur (2018)		- 53 957,18 €	
Affectation à la réserve de compensation			
En attente d'affectation	113 778,81 €	- 2 194,95 €	